

## **Décision n° 2021-008 R du**

modifiant la décision n°2018-012 R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Occitanie

### **Le Président de l'EFS**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-15, L. 1222-16 et R. 1222-48 à R. 1222-52 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 modifié fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

Vu la décision n°2018-012 R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine d'Occitanie ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie en date du 04 juin 2021 ;

Vu la saisine du Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 27 mai 2021,

**Décide :**

### **Article 1**

Au B de l'annexe de la décision n°2018-012 R susvisée, la mention « 11 - Polyclinique Le Languedoc - Narbonne » est supprimée et la mention « 11 - Hôpital Privé du Grand Narbonne - Montredon-des-Corbières » est ajoutée.

### **Article 2**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Etablissement Français du sang.

### **Article 3**

Le directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine d'Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le

DocuSigned by:  
  
33DBBCD63D75475...

**M. François TOUJAS**  
**Président de l'Etablissement Français du Sang**